



L'AGENT IMMOBILIER

ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

A JOUR DE L'ORDONNANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2016

◆ Objectifs :

Bien connaître le dispositif légal et réglementaire antiblanchiment et ses applications concrètes aux professionnels de l'immobilier –

Durée : 1/2 journée

◆ Permettre aux professionnels de l'immobilier d'apprécier en fonction de l'opération envisagée le degré de risque de blanchiment et s'en prémunir

Pré-requis : Niveau 1

Public concerné :

La formation s'adresse aux personnes titulaire de la carte Hoguet «T» et leur personnel.

Action de formation :

Cette formation valide 3H30 heures de formation au titre du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'im-

PLAN D'INTERVENTION :

LES TEXTES DE BASE

> Le Code Monétaire et Financier

Les obligations légales et leurs sanctions en matière de lutte contre le blanchiment

Les organes : le GAFI - La cellule de renseignement financier national – TRACFIN (renforcement des prérogatives par l'ordonnance de 2016)

Les contrôles (DGCCRF) et sanctions (Commission nationale des sanctions) – Renforcement de la supervision et des sanctions par l'ordonnance de 2016

LES OBLIGATIONS DE L'AGENT IMMOBILIER

>L'obligation de vigilance

-Le choix de Classifications et évaluation des risques selon les caractéristiques de l'activité et de la clientèle (clarification et renforcement par l'ordonnance de 2016)

La connaissance de la clientèle (clarification de la définition de la relation d'affaire par l'ordonnance de 2016)

Identification du bénéficiaire effectif (apport de l'ordonnance de 2016)

Mise en place des mesures destinées à gérer les risques

- L'obligation de déclaration de soupçon - Qui doit déclarer et dans quels cas ?

- Comment et quand déclarer ?

- La protection de l'agent immobilier déclarant

- Cas particuliers des cas de fraude fiscale

- Les formulaires de déclaration

Examen pratique de formulaire et de questionnaires clients types

EXPOSE DE PLUSIEURS CAS REELS ET PRATIQUES